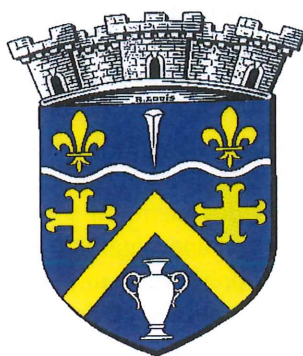


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2018

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. : Vous avez pris connaissance des délégations de signatures. J'ai reçu la candidature de Thierry GUEZO. Il est désigné comme secrétaire de séance.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Convention entre la commune de Mennecy et la LIGUE CONTRE LE CANCER pour protéger les populations et dénormaliser l'usage du tabac afin de lutter contre l'exposition au tabagisme passif, notamment chez les enfants dans les espaces publics

M. LE MAIRE. - C'est quelque chose qui d'un point de vue de santé publique, de sensibilisation des consciences et des esprits et protection notamment des enfants est quelque chose qui me semble extrêmement important. Comme l'ont déjà fait un certain nombre de communes autour de nous, c'est de créer des zones et des espaces sans tabac. Nous le faisons dans le cadre d'une convention que nous allons signer avec la Ligue contre le cancer. L'objectif étant d'interdire la consommation de tabac dans trois types d'espaces : aux abords directs des établissements recevant des enfants, écoles, collèges, lycées, crèches... Je trouve surréaliste que l'on puisse devant le parvis d'une école aller fumer pour mettre sa fumée de cigarette dans le nez d'enfants de moins de 10 ans ou de jeunes, même chose devant les crèches. Bien évidemment, il y aura un volet explicatif par rapport à nos agents municipaux, ceux qui sortent fumer une cigarette et bien, qu'ils aillent de l'autre côté du trottoir. L'objectif est d'avoir des zones préservées au moins à proximité des parvis où les enfants sont amenés à se masser au moment des entrées et des sorties. Bien évidemment sont compris les espaces culturels et je pense notamment à l'entrée du Conservatoire et l'ensemble des lieux accueillant des enfants. C'est une question de santé publique par rapport à eux et une logique d'essayer d'éduquer les têtes sur le fait que le tabac fait plus de 60 000 morts par an. Actuellement, la circulation routière, c'est plus de 3000 à 3500 et on veut passer les routes à 80 km/h, c'est 20 fois plus. C'est une réalité statistique et pourtant la sensibilisation et les actions de lutte contre le tabac sont aujourd'hui beaucoup plus faibles. Deuxième type de structure qu'il est proposé de protéger, ce sont les enceintes sportives. Je suis de la même manière affolé que l'on puisse aller fumer le long d'une main courante ou au niveau de l'entrée des vestiaires. Vous avez des gosses qui vont aller s'oxygéner les poumons pendant une heure et demie pour sortir et respirer la fumée juste à la sortie du stade. Troisième type d'espace que nous souhaitons protéger, ce sont les espaces verts et les espaces de jeux. Certains espaces verts comme le parc de la roseraie ou du Bel Air, en termes de protection de santé publique sur les aires de jeux, et en termes de propreté publique sur ces espaces verts. Des mégots sont jetés par terre, le temps de dissolution d'un mégot étant relativement long à l'échelle d'une vie humaine. Nous aurons une campagne de sensibilisation à travers des outils de communication de la mairie, des affichages sur les zones réservées, un volet prévention et d'incitation pédagogique et potentiellement un volet de verbalisation si cela n'était pas respecté sur ce sujet.

Y a-t-il des questions ?

M. FERET. - Bonsoir à tous. Est-il possible ou envisageable d'étendre cette interdiction à l'alcool sur les mêmes périmètres ?

M. LE MAIRE. - La consommation d'alcool dans les espaces publics est déjà interdite sur l'ensemble de la ville par arrêté municipal et verbalisable. C'est aujourd'hui quelque chose d'interdit et qui peut faire l'objet de verbalisation. On a quelques exceptions sur les autorisations de buvettes qui peuvent être données lors de manifestations sportives ou non mais par nature la consommation d'alcool dans les espaces publics sur la ville y compris dans le Parc de Villeroy ou ailleurs est quelque chose d'interdit et de verbalisable.

M. FERET. - Il n'y a pas seulement de la verbalisation, il y a de l'affichage, de la communication. Est-il possible d'envisager plus tard si ça fonctionne bien, de l'étendre à l'alcool ?

M. LE MAIRE. : Bien sur, on le rajoutera. Bonne remarque Monsieur FERET. Nous passons au vote sur un sujet que je pense important.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

2 Accord de principe pour garantie d'emprunts pour la construction d'une caserne de gendarmerie par France Habitation

M. LE MAIRE. - Il s'agit de délibérer concernant un sujet extrêmement important que nous enclenchons. Il s'agit d'un accord de principe pour garantie d'emprunt pour la construction d'une caserne de gendarmerie par France Habitation. Vous le savez, nous travaillons depuis plusieurs années maintenant avec la gendarmerie, ce n'est pas la brigade territoriale de Mennecey mais les services immobiliers de la gendarmerie et le commandement essonnien, pour pouvoir reconstruire la gendarmerie de Mennecey. La raison est simple, c'est que statutairement, les gendarmes doivent être logés sur place. Aujourd'hui, un tiers des effectifs ne sont pas logés sur place. C'est quelque chose qui n'est pas optimal en termes de service et surtout peut amener, le jour où la gendarmerie décidera de faire appliquer son propre statut, à avoir une reconstruction de caserne qui se fasse ailleurs qu'à Mennecey. C'est quelque chose que je ne souhaite pas. Nous avons, dans le cadre de la révision du PLU adopté au mois de juillet, créé une OAP gendarmerie permettant la construction de cet équipement. Nous avons obtenu, au mois de décembre ou janvier dernier, la formalisation écrite de l'accord de la gendarmerie pour enclencher le processus de construction d'une brigade territoriale de gendarmerie correspondant à 32 unités de logement. Les tailles des brigades des gendarmeries sont calculées par rapport à une référence UL (Unité de Logement) et l'effectif prévisionnel souhaité sur la commune de Mennecey est de 32 unités de logement. Le périmètre qui a été défini et isolé dans le cadre du PLU sur l'OAP gendarmerie qui représente un peu moins de 8000 m², permet la réalisation des bâtiments administratifs, des 32 unités de logement et une petite réserve foncière en cas de besoin d'agrandissement. Si dans 10 ou 15 ans la gendarmerie se retrouvait à dire ce n'est plus 32 unités de logement mais c'est 35, 38 ou 40, que nous nous ne retrouvions pas dans la même situation qu'aujourd'hui c'est-à-dire dans l'impossibilité d'agrandir les logements sur place et d'avoir des militaires qui soient logés hors caserne. Dans ce cadre là, la législation permet que le portage global de l'opération soit fait par un bailleur social. Ce qui évite à la commune d'avoir elle-même à supporter la maîtrise d'ouvrage, à contracter les emprunts, à faire les avances de fonds propre, et derrière à se rembourser sur les loyers payés par l'Etat. Nous avons obtenu l'accord du bailleur

France Habitation pour porter cette opération consistant d'une part, sur le remembrement du foncier, d'autre part, sur la réalisation de la gendarmerie, des logements liés à la gendarmerie et de la fin de l'aménagement de l'OAP, c'est à dire la voirie non circulante mais reliant potentiellement le Champoreux à la 191 et l'aménagement des 30 maisons de mémoire qui sont situées sur l'arrière de la gendarmerie. 20 en maisons accolées et 10 en grandes maisons individuelles. Pour pouvoir avancer sur ce sujet, le bailleur a besoin que nous nous engagions sur le fait de garantir les emprunts, ce qui est la procédure et quelque chose de normal. La part de risque sur les garanties d'emprunt sur un bailleur qui gère plusieurs dizaine de milliers de logements, elle est infinitésimale sur ce sujet. Dire également que cette délibération n'implique pas, malheureusement, que les travaux de la future gendarmerie démarrent demain. France Habitation va démarrer les procédures de négociations foncières pour remembrer les terrains qui appartiennent à une demi-douzaine de propriétaires différents avec en gros, 2 cas de figure. Soit les négociations foncières permettent à France Habitation d'arriver assez rapidement, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année à avoir des accords et nous pourrions avoir dans les 18 à 24 mois qui viennent, des démarrages de travaux, soit il n'y a pas d'accord amiable entre France Habitation et les propriétaires et dans ce cas, la mairie sera amenée à transférer notre droit d'expropriation au bailleur social. Mais pour le coup, en expropriation c'est 2 à 3 ans de procédure, entre l'enclenchement des enquêtes publiques, les éventuels recours, ça nous emmène sur des démarches travaux à 2021, 2022. Dans un cas comme dans l'autre, les garanties d'emprunts ne seront pas appelées demain, le démarrage des travaux ne se fera pas dans le courant de l'année. Dans le périple que nous nous sommes fixés depuis 2013 et le souhait d'avancer sur une reconstruction et une pérennisation de la gendarmerie à Mennecey, c'est une pierre tout à fait essentielle sur laquelle nous vous proposons de délibérer ce soir. Y a-t-il des questions ?

M. FERET. - Sur le principe, je suis d'accord. Dans le document attaché à la délibération, les textes réglementaires, il est expliqué que le ministère de l'intérieur loue les bâtiments avec des baux de neuf ans, renouvelables. Le tableau de financement explique que le bailleur se financera sur des emprunts de 30 à 50 ans. Est-il envisageable de sécuriser pour éviter dans 18 ans par exemple, de voir la gendarmerie renoncer à cette brigade pour une raison que je ne connais pas aujourd'hui alors que les emprunts courent toujours ?

M. LE MAIRE. - Vous savez pertinemment que non puisque l'Etat contractualise sur neuf ans et sur aucune autre durée. Il est assez peu probable statistiquement de voir l'Etat se désengager, fermer une unité de logements neuves de moins de dix ans au bout de neuf ans, correspondant à un bassin de population qui a de 30 à 35 000 habitants, brigade territoriale qui a la plus grosse activité essonnoise en l'espèce sur la brigade de Mennecey. Pour le reste, si l'Etat décidait de le faire, le bailleur reste propriétaire de bâtiments et d'un foncier qui ont une valeur et il sera amené à réutiliser et trouver une autre utilité avec une partie de logements et une autre partie équipement public. D'où l'intérêt de faire porter le risque à un bailleur social plutôt qu'à la commune directement au cas où la commune investisse et se retrouve pendant 6 mois, un an ou deux ans à ne pas avoir l'intégralité des équipements qui soient loués. La sécurisation de la commune, c'est de le confier à un bailleur social. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET,
-------------	----	---

		Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

3. Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Madame le receveur municipal

M. GARRO. - Toutes ces délibérations tournent autour de notre budget 2018. La première est l'approbation du compte de gestion 2017 dressé par Madame le receveur municipal. Le Maire est l'ordonnateur et le trésorier est le payeur. Pendant toute l'année en mairie nous tenons la comptabilité dépenses/recettes de l'exécution du budget et en parallèle le percepteur tient la comptabilité. C'est lui qui paye et encaisse pour la commune. Les deux documents : le compte administratif qui résume en fin d'année ce que nous avons fait en matière d'exécution budgétaire, et le compte de gestion doivent être rigoureusement exacts au centime d'euro près. Cette délibération consiste à approuver le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal comme étant en tout point conforme au compte administratif de la commune. Avez-vous des questions ?

M. FERET. - J'ai une remarque sur l'état des actifs. C'est du détail, je n'ai aucun moyen d'être exhaustif sur ce sujet mais on trouve le lycée dans l'état des actifs de la commune. Le lycée figure dans les actifs depuis 1990 ce qui est logique dans la mesure où la commune a acheté le terrain et l'a cédé à la région. Mais en le cédant à la région, on ne l'a pas enlevé des actifs. C'est un actif à 228 837 €. On trouve un morceau du château d'eau de 1966. On retrouve dans le procès verbal d'un conseil municipal de 1966 les pompiers qui voulaient une pompe de 60 m² à l'heure et la ville l'a achetée, elle était rue de l'Abreuvoir. Ça a été vendu à Kaufman en 2012 ou 2013 je crois. L'actif est toujours là. Il y a toujours les 25 appareils photo. Je pense qu'il faudra un jour faire le ménage pour élaguer les vieux actifs disparus depuis longtemps. C'est un travail ingrat, je sais.

M. GARRO. - D'une part, ce n'est pas l'objet de la délibération. Il s'agit de la concordance des comptes de l'année 2017 entre la perception et la commune. C'est ce que nous allons voir ce soir. Deuxièmement, ces éléments d'actifs dont vous parlez sont en cours de révision depuis des années par la perception en liaison avec nos services, c'est un gros travail. Cela n'avait pas été fait pendant de nombreuses années. Cela n'a aucun caractère de gravité, pratique ou technique. Nous sommes sous le contrôle de la Préfecture et de la DGFIP et si ces éléments étaient nuisibles à la sincérité des comptes, il y a bien longtemps que nous aurions été déferés à la chambre régionale. C'est intéressant sur le plan pratique mais cela n'a aucun intérêt financier. D'autres questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET
------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

4 Approbation du compte administratif 2017 du budget principal

M. GARRO. - Qui dit compte de gestion dit compte administratif qui est lui aussi bien évidemment conforme en totalité au compte de gestion du trésorier. Ce compte administratif relate les aspects financiers de la vie de la commune au cours de l'année écoulée. Il fait partie intégrante de la procédure budgétaire de même que le budget primitif et des décisions modificatives et il est présenté de la même façon en investissement et en fonctionnement. En investissement, nous avons dépensé 4 737 884 euros soit 88 % de la prévision. 135 581 euros ont concerné des opérations d'ordre entre les deux sections. 125 000 euros de reversement au SIARCE dans le cadre d'un PUP. 1 633 844 euros c'est le remboursement du capital de nos emprunts. 161 493 euros, ce sont les frais de mission, d'assistance et d'études pour les travaux. Et enfin, 2 674 353 euros de travaux effectivement réalisés, vous en avez la liste sur le document support. Cela veut dire que 56,45 % de ce budget ont enrichi notre patrimoine communal. On y trouve l'extension de l'école de l'Ormeteau, la pose des escaliers extérieurs de sécurité à la Sablière, la restauration de la Porte de Paris, l'achat d'un terrain pour la construction d'un cinéma etc... Vous avez ces éléments en page 1 du document d'accompagnement. Les recettes en face, 3 665 557 € liquidées à 68% des prévisions. Il y a des opérations d'ordre principalement les amortissements pour 643 493 euros. 1 021 062 euros de dotations diverses dont le fond de compensation de la TVA sur les travaux réalisés en 2015. 990 388 euros de subventions pour nos équipements et enfin 1 003 000 euros d'emprunts. Le résultat 2017 de l'investissement est un déficit puisque les dépenses moins les recettes donnent 1 072 326 de négatif corrigé de l'excédent antérieur reporté qui lui était positif de 298 322. Résultat net de la section d'investissement 2017, déficit de 774 003 euros. Fonctionnement, nous avons dépensé en 2017 18 503 436 euros. 4 076 262 de charges à caractère général pour toutes les dépenses de fonctionnement de la mairie et les dépenses engagées pour les services rendus aux habitants. 11 296 661 euros, ce sont les charges de personnel. 281 520 euros, atténuation de produits c'est le FPIC la cotisation que nous versons à la CCVE. 643 493 euros, opérations d'ordre. 1 123 595 euros, autres charges de gestion courante, on trouve là les subventions, les indemnités et la cotisation l'an dernier au SIARCE puisqu'elle n'avait pas été fiscalisée. 992 108 euros, ce sont les charges financières, les intérêts cette fois. Et 89 794 euros de charges exceptionnelles dont 69 900 concernant un remboursement de taxe d'aménagement à un particulier, une entreprise je crois, qui n'avait pas obtenu son permis de construire. Ça c'était les dépenses. Concernant les recettes, 19 876 207 euros. 321 230 euros d'atténuation de charges. 135 581 euros d'opérations d'ordre. 1 467 047 euros, le produit des services. 15 034 055 euros d'impôts et taxes. Figurent là-dedans les impôts locaux 11 378 031 euros. 2 240 319 d'attributions de compensations de la part de la CCVE et troisième poste important, 689 911 euros de droits de mutation. Ensuite, nous trouvons dotations et participations 2 521 182 euros. Il y a là, la DGF 819 751 euros, la DSU pour 108 982 euros, 1 062 442 euros de la CAF. Ensuite nous trouvons 104 768 euros d'autres revenus, ce sont les produits de nos immeubles. Enfin, 292 327 euros de produits exceptionnels. Figure là-dedans la cession d'un pavillon rue des prunelles pour 230 000 euros. Donc, détermination du résultat 2017 en matière de fonctionnement, recettes moins dépenses, excédent de 1 372 770 euros. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Maire étant sorti, il faut désigner un Président de séance. Je vous propose Madame la première adjointe, Madame Annie PIOFFET.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

M. GARRO. - Monsieur le Maire vous pouvez revenir.

5. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2017

M. GARRO. - Alors, nous avons constaté un déficit d'investissement de 774 003 €. Cette somme va être la première des dépenses que nous allons à avoir à inscrire dans notre budget investissement 2018. Inversement, nous avons constaté un excédent dans la section de fonctionnement de 1 372 770 euros. Cet excédent sera affecté en totalité au compte d'investissement recettes. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – exercice 2017

M. GARRO. - En 2017, la commune a acquis à la SORGEM un terrain, vous en connaissez la destination, pour la création et l'exploitation du cinéma. Montant de l'acquisition : 358 828 euros hors frais de notaire. Inversement, la commune a cédé le pavillon rue des prunelles dont je vous parlais tout à l'heure pour 230 000 euros. Ce sont les deux seules opérations de l'espèce qui ont eu lieu en 2017. Il n'y a pas de vote, c'est un porté à connaissance.

7. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

M. GARRO. - Nous souhaitons que les biens compris entre 250 euros et 500 euros, dans la mesure où ils dépassent le cadre de l'annualité, que nous puissions les inscrire en investissement pour permettre de récupérer bien évidemment le FCTVA. Nous votons cette délibération tous les ans.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

8. Vote des taux d'imposition 2018

M. GARRO. - Comme chaque année, la commune et comme toutes les communes de France, vote ses propres taux en matière de taxe foncière bâti, de taxe foncière non bâti, de taxe d'habitation. Il est proposé en 2018 de reconduire les taux 2017 qui étaient de 19,64% pour la taxe d'habitation, 19,80% pour le foncier bâti, et 110,63% pour le foncier non bâti. Ces taux s'appliqueront à des bases prévisionnelles qui ont été augmentées du taux fixé par loi de finances de 2018 et par l'intégration des nouvelles valeurs locatives pour les nouvelles habitations. Pour information, la somme de 12 345 € représentant la participation de la commune au SIARCE au titre de la compétence « gaz et électricité » est à nouveau fiscalisée. Nous citerons également à titre d'information que la compétence GEMAPI qui elle, est de la compétence de la CCVE, sera fiscalisée pour un peu moins de 200 000 €. Donc, la taxe GEMAPI et la taxe du SIARCE font à elles deux à peu près 200 000 € à rapprocher des 541 000 € qui était fiscalisés en 2016. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI
CONTRE	0	

ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD, Jean FERET
ABSENT	0	

9. Adoption du Budget Primitif 2018 – budget principal de la commune

M. GARRO. - Le budget qui vous est présenté ce soir s'inscrit dans le droit fil de la politique financière que notre majorité municipale conduit depuis des années. Et ceci malgré le contexte difficile dans lequel nos communes se trouvent et les contraintes auxquelles nous sommes confrontés. Cette politique consiste en la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en assurant la bonne marche des services et en répondant aux mieux aux besoins de notre population. Enfin, poursuivre les travaux engagés, principalement en matière scolaire tout en assurant la conservation et l'entretien de l'ensemble de notre patrimoine en matière d'investissement. En préambule, je ferai 3 remarques. Cette année et malgré les efforts fournis en matière de construction de logements sociaux, le taux est passé de 15 à 22,4 en 10 ans, Mennecey devra quand même s'acquitter d'une pénalité de 42 000 € au titre de la loi SRU. Deuxième remarque, nous perdrons en ce qui concerne la DSU, 20 000€. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle parce qu'il y a quelques temps, quand nous en étions au stade du DOB, on nous avait signalé que nous n'en percevrions pas du tout. Là en fait, nous sortons effectivement du dispositif, mais nous en sortons en sifflet, c'est-à-dire qu'au lieu que ça soit une perte sèche cette année d'un peu plus de 100 000 €, nous percevrons 75 % de la DSU 2016 et l'an prochain, nous n'en percevrons que 50%. Donc, il y a une atténuation de la DSU mais pas une suppression totale dès cette année, mais nous perdons quand même 20 000 €. Enfin la DGF qu'on nous avait annoncée elle stable, connaîtra une baisse de 25 000 €. Pour mémoire, cette DGF perçue par la commune de Mennecey était de 1 800 000 € en 2015, de 1 000 000 en 2016, de plus de 800 000 en 2017 et cette année, nous passons en-dessous de la barre des 800 000 €. Malgré ces difficultés, notre budget de fonctionnement a été stabilisé au même niveau que celui de 2017 à hauteur environ de 19 500 000 €. Ce budget prenant également en compte près de 300 000 € de charges qui sont spécifiques à cet exercice. Sinon, les principaux chapitres de dépenses sont en baisse par rapport au réalisé de 2017. Les frais de personnel, 11 200 000 € sont en diminution de 1% par rapport à ce que nous avons payé en 2017 et ce qui, compte tenu des montants, n'est pas neutre. Les charges à caractère général qui regroupent tous les frais de fonctionnement de la collectivité, baisseront elles de 2,30 % et s'élèveront à environ 4 000 000 €. A l'intérieur de ce chapitre, les postes varieront à la hausse, à la baisse ou seront égaux selon les besoins. Les frais financiers diminuent de 5,5 %, ils ne seront plus que de 938 000 € en 2018. Le poste dépenses imprévues a pu être réduit de 50 %, il sera de 75 000 € dans notre budget. Les autres charges de gestion courante sont un peu en baisse de 0.61 % à hauteur de 1,1 million d'euros. Alors inversement, les charges exceptionnelles augmentent. Elles seront de 267 000 € en progression de près de 200%. Pourquoi ? Du fait des indemnités dues à la SNI suite à l'arrêt de la location par l'Etat du bâtiment de la perception et suite à notre cessation anticipée de la DSP avec notre partenaire ELIOR. Ceci dit, ce ne sont pas des pertes sèches puisque dans un cas, on récupère l'usage du bâtiment qui sera soit affecté à des services municipaux, soit il pourra être exploité commercialement par vente ou par location et d'autre part, la cessation de la DSP et de la délégation de service public avec ELIOR fait l'objet d'un nouveau marché qui devrait nous rapporter financièrement à partir du mois de septembre de cette année. Autre poste de dépenses qui évolue négativement, c'est celui des atténuations de produits, ça augmente de 13 %, la cause en est du positionnement dans ce chapitre de la pénalité de 42 000 € due au titre de la loi SRU. Pour financer ce budget, nous percevrons différentes recettes qui comprennent les impôts et taxes d'un montant sensiblement équivalent au réalisé 2017, 15 100 000 €. Le produit atténué des impôts locaux à taux constant est de 11 500 000 compte tenu de l'augmentation des valeurs locatives et de l'augmentation légale de 1.24%. Nous attendons de ce fait, rien que par cette opération de valeurs locatives majorée par taux constant environ 200 000 € de plus que l'année dernière. Autre recette importante de ce chapitre, les droits de mutation. Ils ont rapporté près de 700 000 € en 2017, ils sont par nature fluctuants et très dépendants du marché, donc prudemment nous inscrivons 645 000 €.

Ceci dit les retours du premier trimestre, puisque chaque mois nous avons le montant des droits de mutation pour notre compte, ce retour est encourageant. Les produits des services 1 600 000 €, ils devraient être en hausse d'environ 100 000 à 150 000 € du fait principalement du nouveau système de facturation de la restauration municipale qui sera faite directement par la ville dans le cadre du marché en cours de réalisation. Les dotations et participations sont en diminution de près de 300 000 € du fait de la DSU et de la DGF ainsi que des incertitudes quant au renouvellement du fonds départemental de taxe professionnelle. Alors la DSU qui devrait finalement s'élever à 90 810 €, elle sera budgétisée lorsque l'on aura la notification officielle lors d'une première DM. Il en sera de même pour constater la différence entre la DGF que nous avons inscrite et la DGF que nous percevrons réellement, dès que ce montant nous sera communiqué. Là également ça fera l'objet de la prochaine décision modificative. Je parlais du fonds départemental de taxe professionnelle, il faut savoir qu'entre 2017 et 2016, elle a diminué de 50 %, de 240 000 € à 120 000 €, donc pour cette année, nous sommes dans une totale expectative. Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut relever les remboursements divers concernant le personnel, principalement des remboursements d'assurance sociale, 291 000 €, les revenus des immeubles, 100 000 € et les produits exceptionnels, 31 000 € dont la vente de deux parkings dans l'immeuble qui est derrière vous, on parle de 23 000 €. Au total, les recettes attendues s'avèrent supérieures aux dépenses et ce budget dégage un excédent de près de 1 200 000 € qui sera affecté à la couverture d'une partie de nos investissements. Investissements dont je vais vous parler maintenant. Budget qui s'élève quant à lui à 7 000 000 €. Il présente deux caractéristiques majeures à mes yeux, les dépenses sont assurées par un très important taux de financement de plus de 2,5 millions. Ce budget d'investissement verra également la poursuite de notre désendettement puisque cette année encore, l'emprunt sera très inférieur au remboursement de nos annuités. Alors, il y a 2 dépenses incontournables à inscrire, le déficit d'investissement constaté au compte administratif dont je vous parlais tout à l'heure, 774 000 € et bien évidemment le montant du capital de nos emprunts à rembourser en 2018 pour 1 733 000 €. Nous aurons à prendre en compte également à hauteur de 146 000 € un reversement à la SNI, on en a vu en fonctionnement on en a également en investissement, c'est la part de l'indemnité concernant les biens restant à amortir et 117 000 € à reverser au SIARCE pour les travaux inscrits dans un PUP à encaisser par ailleurs pour 142 000 € au titre de 2018. Abstraction faite des opérations d'ordre, ce budget prévoit 3,7 millions de dépenses réelles nouvelles et prend en compte les opérations décidées en matière de bâtiments scolaires avec l'important chantier d'extension de la Sablière, de la voirie communale, de la sécurité tout en assurant la conservation, l'entretien et l'amélioration de l'ensemble de notre patrimoine. Les principales dépenses 2018, c'est le scolaire. Après la Verville, après Les Myrtilles, après l'Ormeteau, cette année ça sera la Sablière. Total du budget au scolaire en matière d'investissement, 1 560 000 €. Là-dedans, nous trouvons l'extension de la sablière études et travaux, des achats de volets roulants motorisés pour l'école des Myrtilles, des frais d'études à l'école de la Jeannotte, des travaux d'entretien et de sécurité dans toutes nos écoles et des acquisitions de matériels et de mobiliers scolaires également pour l'ensemble de nos écoles. Deuxième poste important de ce budget d'investissement, le garage, 590 000 €. Alors là, il y a les VRD, les raccordements réseaux, la construction et les nouveaux matériaux et matériels à acheter. La voirie communale vient ensuite pour 490 000 €, création de trottoirs boulevard de la Verville, acquisition de matériel et mobilier, extension de réseaux, travaux d'amélioration de la voirie communale dans tous les quartiers. La sécurité sera bien servie également pour 210 000 € par une extension de notre système de vidéoprotection et l'implantation de 13 nouvelles caméras. Nous en avons déjà 54, et système de rapatriement des images au poste. Acquisition d'un véhicule pour la PM et acquisition également de matériel et de mobilier. Concernant l'ensemble des autres bâtiments communaux, 202 000 €, travaux d'entretien dans toutes les structures, mairie, église, salle informatique, travaux de mises aux normes, acquisition de matériel et mobilier. Petite enfance, 172 000 €. Alors là, il y a un chantier nouveau et intéressant, c'est les travaux d'étude et d'aménagement de la Maison des Assistantes Maternelles dans l'ancienne bibliothèque ou les assistantes maternelles seront au nombre de 4 et regroupées en association. Elles pourront accueillir

jusqu'à 16 enfants. Egalement dans ce chapitre, acquisition de matériel et mobilier pour le RAM, les crèches Jean BERNARD et RIBAMBELLE. Le sport, 162 000 €. Remise en état du stade Jean-Jacques ROBERT, acquisition de matériel roulant, acquisition de matériel et mobilier, travaux sur les gymnases et réfection des cours de tennis. Je citerai encore 105 000 € de crédit pour les espaces verts, achat de végétaux et de matériel, 85 000 € pour le service de l'urbanisme dont les 37 000 € pour la DUP Marais et 33 750 € de consignation pour la procédure sur le terrain Monard et enfin 60 000 € pour la réfection du mur du cimetière de la Sablière. Alors ce budget d'investissement sera financé par les subventions, État Région, Département, CCVE, organismes divers pour plus de 2 100 000 €, par les conventions de PUP signées avec des promoteurs pour plus de 700 000 €, par le fonds de compensation de la TVA, 400 000 € et j'insiste par l'important autofinancement de plus de 2 500 000 € ce qui nous fait limiter le recours à l'emprunt qui sera cette année de 1 300 000 €. Le montant remboursé étant de 1 700 000 €. Donc en conclusion, c'est donc ce budget sérieux et équilibré qui doit permettre à Mennecey d'avancer et aux Menneçois de bénéficier des meilleurs services possibles avec les moyens dont nous disposons, que nous vous proposons ce soir d'adopter. Avez-vous des questions ?

M. FERET. - Dans le document que j'ai reçu, il n'y a pas les montants des dotations que je sais être les bons. Dans le M14 que j'ai reçu, la DGF est à l'ancien montant de 2017 donc 819 000 € alors que le montant des actes 794 000 € et puis la DSU dans le document que j'ai reçu est à 0 alors qu'il y aura 90 818 €.

M. GARRO. - J'ai répondu par avance à vos deux interrogations. Les documents ont été faits dans les délais pour que vous puissiez les avoir pour le conseil et la commission des finances. Nous ferons une DM dès que nous aurons les vrais chiffres dans un sens pour la DSU et dans l'autre sens pour la DGF.

M. FERET. - Ensuite, j'ai une remarque sur les charges du personnel. Si je compare la masse salariale mise au budget primitif de 2017, c'était 11 600 000 € à la masse salariale mise maintenant au budget primitif 11 188 000 €, donc il y a une baisse en comparant deux dates comparables du début d'exercice, donc c'est 3% à peu près. 1% de baisse par rapport au réalisé et en regardant l'état des effectifs dans chaque budget primitif, on a 20 % d'emplois pourvus en moins. Donc, gros effort, bravo. Par contre 20% d'effectifs en moins et 3 % de masse salariale en moins, c'est quelque chose qui attire mon attention. Pourquoi une telle différence dans les variations ?

M. GARRO. - Alors, vous parlez de quels effectifs, ceux qui figuraient dans le document annexe du DOB ?

M. FERET. - Non, dans le M14 à la fin, dans l'état des effectifs, dans les colonnes « emplois pourvus ». En 2017, au budget primitif, on a commencé l'année avec 358 ETP alors que maintenant au même endroit, il y a 284 ETP. La différence, c'est 20 %.

M. GARRO. - Je ne peux pas vous répondre tout de suite, je n'ai pas le document. Autre question ?

M. FERET. - Non, c'est tout.

M. LE MAIRE. - Avant de passer au vote, juste un élément d'appréciation par rapport à l'excellente remarque de notre non moins excellent collègue. Ainsi que vous le savez, il y a dans la collectivité ce que l'on appelle le GVT. Le GVT aboutit en gros, glissement vieillesse technicité, à une augmentation de la masse salariale de plus 3% annuel. Comme vous n'avez pas manqué de le remarquer, cette masse salariale diminue de 3% ou de 2% selon que l'on parle du budget primitif ou du budget réalisé donc, l'écart par rapport à ce qui aurait été une progression n'est pas de 2 ou 3 % mais de 5 ou de 6. C'est le premier élément à prendre en compte. Deuxième élément, c'est quand on rentre dans le détail des masses, que tout poste n'est pas forcément comparable en terme de coût, de rémunération, de temps plein, de temps partiel. Troisième élément à prendre en compte, les collectivités ainsi que vous le savez sont leur propre assureur chômage et donc lorsque vous avez un contrat qui est achevé et qu'il n'est pas renouvelé, vous payez le chômage. Donc, le gain net n'est pas un gain de 100 % la première année, c'est un gain de 100% lorsque l'agent a retrouvé du travail. Alors certains vont en retrouver au bout de 3 mois, d'autres peuvent être amenés à être indemnisés pendant 1 an, 2 ans en fonction de leur ancienneté et du niveau de rémunération qui était le leur.

Voilà quelques éléments d'appréciation sans rentrer dans le détail mais je vous laisse le soin de la minutie sur ce sujet. Nous allons pouvoir passer au vote.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

10 Résiliation du Bail Emphytéotique avec la Société Nationale Immobilière – ex-bâtiment de la Trésorerie de Mennecy

Mme DOUGNIAUX. – Il s'agit de la Résiliation du Bail Emphytéotique avec la Société Nationale Immobilière sur l'ex-bâtiment de la Trésorerie de Mennecy. Suite au départ de la trésorerie, La SNI n'a pas trouvé d'autres locataires donc la résiliation du bail est possible. Nous souhaitons récupérer ce bâtiment. Nous devons à la société SNI pour sortir du bail, la somme de 267 358,09 euros. Nous proposons donc de sortir du bail. Y a-t-il des questions ?

M. FERET. - Cette question s'adresse à Claude GARRO. Pendant la présentation du ROB, le projet de rompre le BEA était évoqué pour un montant de 146 000 € et là c'est un peu plus de 260 000 euros.

M. GARRO. - Il y en a en fonctionnement et en investissement. Je l'ai rappelé tout à l'heure.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES

		(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN
ABSENT	0	

11 Adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société France Pierre pour la réalisation d'un programme de logements et des locaux d'activités de proximité au 12 avenue Darblay et 5 place du 8 mai 1945 à Mennecey

Mme DOUGNIAUX. – La société France Pierre se propose de construire conformément à l'OAP secteur gare que nous avons voté dans le PLU, 120 logements dont 30% de logements sociaux et des locaux d'activités de proximité, locaux de commerces ou de bureaux. Pour financer les équipements publics, je vais vous donner les modalités de partage des coûts :

- Prise en charge à 23.50 % du montant total HT de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de rénovation des Orangeries ; soit un montant de 9 600 euros hors taxes
- Prise en charge à 40.35 % du montant total HT des travaux de réhabilitation et de rénovation des Orangeries ; soit 384 900 euros hors taxes
- Prise en charge à 11.41 % du montant total HT des travaux d'extension de l'école de la Sablière ; soit 250 000 euros hors taxes
- Prise en charge à 100 % du montant total HT des travaux liés à l'extension du réseau électrique et du réseau d'assainissement, soit 20 000 euros hors taxes.

Soit un montant total 664 500 euros hors taxes. Y a-t-il des questions ?

M. FERET. - S'il n'y avait pas de PUP, quel aurait été le montant de la taxe d'aménagement à 20% ?

Mme DOUGNIAUX. – A peu près la même somme. Sauf que là, nous avons un échéancier dans la convention qui permet d'avoir l'argent plus rapidement.

M. LE MAIRE. - Je rajoute juste une précision. Vous ne sortez pas du logement social avec une taxe d'aménagement à 20 %. Un aménagement sur cette partie là comprend une part de logement social. La réalité économique du logement social ne sort pas une TA à 20 %.

Mme DOUGNIAUX. – C'est le montant des logements privés à 20 % et des logements sociaux à 5%.

M. FERET. - J'ai une remarque mais ne la prenez pas pour de l'opposition. Il me semble avoir lu que les conventions de PUP doivent financer avec un critère de proportionnalité. Par exemple, ce programme va contribuer pour 40 % des travaux de rénovation des orangeries. Est-ce que ces 120 logements vont utiliser 40% des orangeries ? C'est récent les PUP, il n'y a pas de jurisprudence mais c'est quelque chose que j'estime être important à garder en tête.

M. LE MAIRE. - Merci de cette remarque.

Mme DOUGNIAUX. – D'autres remarques ? Non, Je passe au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	0	

ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

12 Modification du périmètre d'application de la Taxe d'Aménagement communale à 20 %

Mme DOUGNIAUX. – Suite à l'adoption d'un périmètre de PUP sur le site rue Paul Cézanne, il est nécessaire de modifier le texte d'application de la taxe d'aménagement communal à 20 % à partir de janvier 2019. On a exclu le périmètre du PUP. Y a-t-il des questions ?

M. LE MAIRE. - Pour être complètement transparent et clair sur ce sujet, comme j'ai vu qu'un certain nombre de nos collègues avaient écrit un certain nombre de choses sur ce sujet, il faut savoir qu'aujourd'hui, ces terrains et notamment le corps de ferme sont à vendre. A peu près tous les promoteurs étant amenés à travailler sur la commune ou dans le bassin de ce secteur, ont commencé à voir les différents propriétaires pour essayer d'acquérir ces terrains. Nous avons donc choisi lors du dernier Conseil Municipal de zoner en PUP plutôt que de rester en TA à 20 % pour la seule et bonne raison que le PUP peut constituer un élément de blocage. Lorsque l'on est sur un terrain qui fait l'objet d'un secteur de convention de PUP, soit la convention est signée et le permis de construire peut être donné soit il n'y a pas de convention de signée et le permis de construire ne peut pas être signé. Alors qu'un permis de construire, du moment qu'il rentre dans des clous légaux et réglementaires, si le promoteur se paye le montant de la taxe d'aménagement, vous ne pouvez pas bloquer. Une convention PUP, vous êtes toujours libre de la voter ou pas, de la signer ou pas. Cela permet d'avoir une potentialité, de bloquer un aménagement que nous ne souhaiterions pas sur ce secteur, premier élément. Deuxième élément, nous sommes sur une parcelle, j'avais eu l'occasion de le dire lors de la cérémonie des vœux, qui est pour moi une parcelle stratégique. Tant qu'elle est utilisée par des particuliers, quel qu'en soit l'usage, très bien. Le jour où elle est amenée à être rachetée pour être réaménagée, ce qui se passera le jour où les propriétaires vendront, si nous la laissons partir totalement, nous n'aurons plus de potentialité d'extension du lycée. Le lycée de Mennecey aujourd'hui est plein avec 40 à 50 % d'élèves venant de la commune, les autres élèves venant du périmètre CCVE, CC2V, périmètre élargi qui globalement connaît une augmentation de population. Le lycée de Mennecey va bénéficier d'ici 18 mois d'une diminution de ces effectifs avec l'ouverture des sections générales sur le lycée de Cerny qui vont venir alléger les cartes scolaires des lycées d'Etampes, qui sont des lycées je crois autour de 2500 élèves, et du lycée de Mennecey. La question est de savoir quelles seront les communes prises de l'une sur l'autre mais nous allons avoir un allègement d'une quote-part des élèves des communes, le tout permettant de récupérer une capacité de croissance interne au lycée dans sa configuration actuelle. Il faut savoir que si cette parcelle devait partir telle quelle, le lycée ensuite serait coincé entre la rue Paul Cézanne et le centre commercial, le stade d'un autre côté, un lotissement coté sud et un aménagement en construction immeubles logements coté sud. Il est pour moi essentiel que nous puissions avoir les moyens de refuser tout aménagement ou permis de construire qui viendraient bloquer tout agrandissement potentiel ultérieur du lycée y compris si on est à 10, 15 ou 20 ans. Je n'ai pas envie que le lycée de Mennecey se retrouve dans la situation qui est celle de la gendarmerie qui est, de ne pas pouvoir s'agrandir un jour. Ensuite, le fait d'avoir une convention de PUP et de devoir passer par la convention de PUP, peut nous permettre s'il devait y avoir une cession, de négocier ou d'imposer toute partie d'acquisition des terrains de cette parcelle. D'où l'objectif de la convention de PUP qui a été adoptée lors du dernier conseil et de la régularisation qui est faite aujourd'hui de l'enlèvement de ce secteur en TA à 20 % puisque lors du dernier conseil, nous n'avions créé que la convention de PUP sur le terrain mais donc, ça se superposait avec les 20 %. Ça ne peut être que l'un ou l'autre. Je voulais juste apporter cet élément là pour que chacun ait bien conscience des enjeux sur cette parcelle, l'objectif n'étant pas de flouer des propriétaires de leur potentialité de vendre leurs biens mais étant quoi qu'il advienne sur ce secteur là, de pouvoir nous garantir tout ou partie de la parcelle concernée qui doit faire dans les 6 000, 6 500 m² puisse venir en réserve foncière pour permettre un jour l'extension du lycée.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Valérie GIRARD
ABSENT	0	

Rapporteur : Yannis LADJAL

13 Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France relative au dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité pour la création d'un Skate Park

M. LADJAL. - La commune souhaite compléter son offre de loisirs en libre accès pour les jeunes en créant un espace de loisirs dédié à la pratique du sport skateboard, ou rollers dénommé « SKATE PARK » afin de fédérer un lieu d'échanges, de rencontres et d'expression. La parcelle retenue, appartenant à la Société Intermarché dans la Zac Montvrain II, pour implanter le projet présente des avantages en termes d'accès, de rencontres, et de tranquillité pour le voisinage. Une convention d'occupation et d'utilisation de la parcelle entre la ville et la société Intermarché sera signée. Le Skate Park comprendra des modules de type lanceur et de bibox sur une plateforme d'environ d'environ de 30m x 10m. Pour le confort des pratiquants des tables, des bancs et des poubelles seront installés. Les dépenses prévisionnelles pour la création d'un skate park sont estimées à 50 561,00 € Hors Taxes, soit 60 673,20 € TTC. Les travaux de création de skate park sont éligibles aux subventions auprès de la Région dans le cadre du développement des équipements sportifs de proximité à hauteur de 15 %, soit 7 584,15 €. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	

ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

M. LE MAIRE. - Merci pour cette unanimité. J'espère que d'ici un an environ, nous pourrons avoir l'inauguration de cet équipement demandé et redemandé et attendu par le Conseil Municipal des enfants entre autre.

IV. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Annie PIOFFET

14 Subvention exceptionnelle à l'association Handball Mennecey Val d'Essonne pour leur qualification en quart de finale de coupe de France

Mme PIOFFET. – Je vous propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association handball Mennecey Val d'Essonne pour leur qualification en quart de finale de coupe de France. Le dimanche 25 février, l'équipe fanion du club s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe de France. L'association représentera donc l'Ile-de-France le dimanche 1^{er} avril 2018 à Vénissieux lors des finales de zones. Au vu de l'investissement financier pour ce déplacement, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Handball Mennecey Val d'Essonne d'un montant de 500 euros. Y a-t-il des questions ?

M. GUEZO. - Bonsoir tout le monde. Juste une précision. Pouvez-vous nous dire ce qu'il s'est passé le 1^{er} avril ? Ils sont en final ou non ?

Mme PIOFFET. – Ils ont perdu mais se sont bien défendus. Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

V. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE

Rapporteur : Jean-Marc RITA LEITE

15 Modification du dispositif chantiers citoyens

M. RITA LEITE. - Bonsoir, je vous propose une délibération concernant le dispositif chantier jeunes. Nous nous sommes aperçus à la fin d'un chantier jeune, lors de la remise des chèques aux jeunes, qu'il y avait des dispositifs SIARCE, SIREDOM et ville et que les montants n'étaient pas tout à fait les mêmes et, que la ville était légèrement en-dessous que le SIARCE et le SIREDOM. Donc, afin d'être équitable pour tous les jeunes de la commune, nous proposons une délibération pour mettre les chèques aux mêmes montants, pour une valeur de 230 euros à la place de 200 € actuellement. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VI. PETITE ENFANCE

Rapporteur : Dora DELAPORTE

16 Convention entre la Maison d'Assistants Maternelles « Mamstramgram » et la commune de Mennecy

Mme DELAPORTE. – Bonsoir, il s'agit d'approuver la convention entre la Maison d'Assistants Maternelles « Mamstramgram » et la commune de Mennecy. Nous disposons actuellement d'une offre d'accueil en matière de petite enfance qui est assez conséquente par rapport à la moyenne nationale. Nous souhaitons continuer à densifier l'offre de service aux menneçois avec des prestations diverses aux familles. La Maison d'Assistants Maternelles reprendra donc les locaux de l'ancienne médiathèque au 7 rue de l'Arcade, au premier étage du bâtiment. Cette Maison d'Assistante Maternelle est une association soumise à une autorisation de fonctionner délivrée par le Conseil Départemental de l'Essonne, elle fait donc l'objet d'un enregistrement et elle sera constituée de maximum 4 assistantes maternelles pouvant accueillir chacune 4 enfants soit 16 enfants maximum. L'ouverture sera conditionnée par l'obtention d'un agrément spécifique aux locaux comprenant le projet de fonctionnement et le procès verbal de la commission de sécurité attestant la conformité de ces locaux. La présente convention annexée définit ces modalités d'occupation de ces locaux. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI,
-------------	----	--

		Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

17 Création de 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet

M. DUGOIN. - Une première délibération proposant d'accepter la création de 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018. Ce sont des recrutements qui permettront de manière ponctuelle et pendant les vacances scolaires d'effectuer leur service auprès des deux accueils de loisirs sans hébergement. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN
ABSENT	0	

18 Création de 5 postes d'adjoint technique à temps complet

M. DUGOIN. - Création de 5 postes à temps complet là aussi à compter du 1^{er} mai 2018. Ce sont des créations de postes qui permettront de pérenniser des emplois d'agents recrutés ce qui permettra de bénéficier de CAE. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI,
-------------	----	--

		Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN
ABSENT	0	

19 Création d'un poste de puéricultrice hors classe à temps complet

M. DUGOIN. - L'objet est de procéder à la nomination d'un agent par voie de mutation sur un poste de direction de crèche. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à la majorité

POUR	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(pvr), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES (pvr), Jean-Stéphane MARTIN
ABSENT	0	

20. Fixation du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des élus au sein du Comité Technique de la mairie de Mennecy

M. DUGOIN. - Il s'agit de fixer le nombre de représentants du personnel. Vous avez vu que nous sommes tenus de nous adapter aux nouvelles règles de fonctionnement au sein du comité technique et du comité d'hygiène et de sécurité. Il y a une loi de 2010 qui met fin au paritarisme. Cependant, les collectivités territoriales ont la possibilité jusqu'au 6 juin 2018 de maintenir le paritarisme. C'est ce qui vous est proposé. Les instances syndicales se sont prononcées le 6 avril 2018 en émettant un avis favorable au maintien du paritarisme. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	33	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD(pvr), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO(pvr), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI,
-------------	----	--

		Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Annette GILLES(<i>pvr</i>), Jean-Stéphane MARTIN, Jean FERET, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

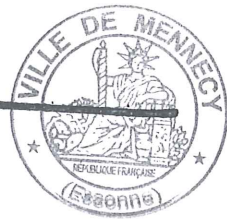
VIII. ETAT CIVIL

Rapporteur : Marie-José PERRET

Jurés d'assises

Mme PERRET. – Il s'agit comme chaque année de tirer au sort les jurés d'assises, 33 personnes à partir de la liste générale des électeurs de la commune qui comporte 699 pages comportant chacune 15 lignes, numérotées de 1 à 15.

La séance est levée à 19h40



Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Menecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France

[A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue and black ink, some overlapping, scattered across the lower half of the page.]